

Activités cliniques et soins de base 1

1. Caractéristiques du module

Code : S.SF.371.1001.F.15

Degré d'études : Bachelor Master

Année académique : 2019-2020

Année d'études : 1^{ère} 2^{ème} 3^{ème}

Crédits ECTS : 6

Type : Module obligatoire Module optionnel obligatoire Module optionnel
 Module dont l'échec définitif entraîne l'exclusion de la filière selon l'art. 25 du règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO du 15 juillet 2014

Catégorie : Module principal Core course Module lié au module principal Related course Module facultatif ou complémentaire Minor course

Niveau : Module de base Module d'approfondissement Module avancé

Organisation temporelle : Module sur 1 semestre Module sur 2 semestres Semestre d'automne Semestre de printemps

Langue principale d'enseignement : Français Allemand Anglais

Temps de cours : 65 %

Temps de travail personnel encadré : 15 %

Temps de travail personnel individuel : 20 %

2. Prérequis

Avoir validé le/les modules Avoir suivi le/les modules Pas de prérequis Autres :

3. Compétences visées/ objectifs généraux d'apprentissage

Rôles majeurs exercés (Référence : Frank, J.R. (2005). *Le Cadre des compétences des médecins CanMEDS. L'excellence des normes, des médecins et des soins*. Ottawa : Le Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada)

Rôle d'expert Rôle de manager Rôle d'apprenant et de formateur
 Rôle de communicateur Rôle de promoteur de la santé Rôle de professionnel
 Rôle de collaborateur

Compétences principales visées (Référence : Conférence des Recteurs des Hautes Ecoles Spécialisées Suisses (KFH). (2009). *Projet compétences finales pour les professions de la santé HES [Rapport final]*)

Compétence. Bb4 :

Elles/ils utilisent les techniques et les technologies de communication adaptées à la situation, s'expriment dans un langage accessible et emploient de manière ciblée des outils méthodologiques et didactiques pour transmettre des informations.

Compétence Cb1 :

Elles/ils conduisent une collaboration professionnelle et interprofessionnelle efficiente dans le champ socio-sanitaire en tenant compte des compétences de chacun pour une offre en soin optimale auprès des femmes, des enfants et de la famille, tout en affirmant leur rôle professionnel.

Compétence Db2 :

Elles/ils évaluent et documentent en permanence et de façon systématique leur activité professionnelle, en se référant à des recommandations basées sur les données probantes. Elles anticipent leurs actions en fonction de leurs connaissances, expériences et intuition.

Compétence. Gb2 :

Elles/ils déterminent leurs actions à l'intérieur d'un cadre légal, reconnaissent et énoncent les limites de leurs compétences propres. Elles/ils détectent les situations qui nécessitent une collaboration professionnelle avec d'autres acteurs et actrices du système de santé.

Compétence Gb3 :

Elles/ils acquièrent en permanence des connaissances professionnelles actualisées et adaptent leurs pratiques à ces dernières.

Domaines de formation (Référence : HES-SO. (2012). *Plan d'études cadre Bachelor 2012, filière de formation Sage-femme*)

Interventions professionnelles – D1 Problèmes sociaux et sanitaires, réponses institutionnelles – D4 Technologies et leurs fondements scientifiques – D6
 Professions, institutions et organisations – D2 Sciences de la santé – D5 Projet de formation et projet – D7
 Individus, cultures et sociétés – D3

D1 Interventions professionnelles

Regroupe les enseignements et dispositifs de formation relatifs aux cadres conceptuels et à la méthodologie spécifique des diverses professions. Inclut des méthodologies variées comme la clinique (clinical assessment), l'observation les entretiens, la relation d'aide, la déontologie, l'éthique, la maîtrise de l'implication personnelle dans les actes professionnels.

D5 Sciences de la sante

Unité de cours : raisonnement en physiologie des systèmes

Enseignements et dispositifs de formation relatifs aux multiples déterminants de la santé, aux notions d'équilibre et de déséquilibre, incluant les savoirs contributifs nécessaires à une offre en soins ou une prise en charge spécifique.

Les compétences principales visées sont tirées de la même référence, pages 2 et 3, compétences génériques des professions de la santé HES :

- b (1) Disposer des connaissances scientifiques nécessaires pour prendre des mesures préventives, diagnostiques, thérapeutiques, palliatives et de réhabilitation.
- b (4) Maîtriser le raisonnement clinique et être apte à élaborer des mesures qui s'insèrent de manière systémique dans la prise en charge et l'accompagnement de la personne.
- c (3) Etre à même d'innover et de développer son activité professionnelle par l'acquisition de savoirs scientifiques et pouvoir mener une réflexion permanente de sa pratique qui conduit à l'actualisation des connaissances et aptitudes tout au long de la vie.
- d (3) Etre à-même de présenter et documenter ses actes de manière pertinente et à être compris par les autres (...).

4. Contenus et formes d'enseignement et d'apprentissage

Pour le module : Activités cliniques et soins de base 1

Contenus

- Ateliers de soins de base : sont abordés les soins obstétricaux de confort, les soins stériles et non stériles de bases
- Calcul médical : calcul de dosage, de dilutions et de débit. Administration et vérification d'un ordre médical
- Vocabulaire médical
- Premier niveau de l'examen clinique pour l'abdomen et le système veineux, artériel périphérique
- Introduction du PQRSTUIV et de ISBAR
- Connaissances de base en imagerie médicale
- Situation de raisonnement en physiologie des systèmes
- Un QCM permet de situer l'étudiant dans son niveau de connaissance des différents systèmes du corps humain. Selon les lacunes, l'étudiant est encouragé à entreprendre un autoapprentissage des chapitres non maîtrisés.

Formes d'enseignement et d'apprentissage

- 1. Cours magistraux
- 2. Apprentissage sur la plateforme moodle :quiz et chat
- 3. Ateliers d'apprentissage de la pratique des soins
- 4. Entraînement aux séquences d'examen clinique par système
- 5. Questionnaire à Choix Multiple d'auto-évaluation
- 6. Séminaires de raisonnement par processus
- 7. Autoapprentissage

Exigences de fréquentation :

Ateliers de soins et examens cliniques :

La présence et la participation aux activités sont obligatoires dans les enseignements décrits dans les points 2, 3,4 et 5 ci-dessus. Une fiche de présence à signer peut être mise en place

Toute absence doit faire l'objet d'une information préalable (e-mail) à la référente du module.

L'absence doit être dûment certifiée ou justifiée.

- En cas d'absence certifiée ou justifiée, en principe, soit un nouvel atelier sera planifié sur le temps de révisions en fin de semestre, soit un complément écrit peut être demandé. A la charge de l'étudiant de se procurer les informations données en ateliers chez ses pairs.
- Si l'absence est injustifiée par 2 fois, l'étudiant-e obtiendra la note F et devra répéter le module.
- Les situations exceptionnelles sont réservées.

Pour la partie du module intitulée : raisonnement en physiologie des systèmes

Valeur ECTS = 1 (comprise dans le total des ECTS du module hôte) soit 5h de cours et 20h de TPI.

Cette unité de cours ne modifie pas les rôles majeurs exercés dans le module hôte.

Objectifs généraux (ces 3 objectifs sont partagés entre les 5 filières et figurent sur toutes les fiches modules) :

- Mettre en évidence et analyser les liens et interactions entre les différents systèmes, la compréhension des normes et de l'écart à la norme pouvant conduire à l'épuisement de l'organisme.
- Développer la compréhension des problèmes de santé comme une perturbation d'un équilibre physiologique dynamique.
- Développer la démarche de raisonnement clinique biomédical afin de pouvoir la transférer dans le raisonnement clinique spécifique à chaque profession.

Haute école de santé
Genève

Contenus :

- Impact d'un stress sur la physiologie des systèmes.

Formes d'enseignement et d'apprentissage :

- Cours magistral d'introduction
- Questionnaire à Choix Multiple d'auto-évaluation
- Séminaires de raisonnement par processus
- Autoapprentissage

Exigences de fréquentation :

Présence obligatoire à tous les séminaires et à l'examen oral de raisonnement par processus.

Toute absence sans motif valable au sens de l'article 14 du règlement d'études à un séminaire entraîne l'obligation de rendre un travail écrit individuel complémentaire à remettre au responsable de module de la filière au plus tard le dernier jour du semestre d'automne. Ceci ne dispense pas de se présenter à la présentation orale B.

Toute absence sans motif valable au sens de l'article 14 du règlement d'études ou retard le 18 octobre 2019 entraîne une présentation B « non acquis ».

5. Modalités d'évaluation et de validation

L'évaluation du module repose sur deux parties :

Partie 1) : Le séminaire organisé en interprofessionnalité avec les autres filières de la HEEdS GE.

Modalités d'évaluation et de validation :

L'évaluation du module repose sur :

- Une synthèse écrite sous forme de 4 ou 5 diapositives PowerPoint (ou support équivalent) produite en groupe interfilières et restituée au plus tard le 11 octobre 2019 à minuit (par email aux tuteurs désignés)
- Une présentation orale argumentée, en groupe interfilières, de la synthèse A le 18 octobre 2019.

La présentation B doit obtenir le qualificatif « Acquis ».

Remédiation

Si la présentation en groupes interfilières B est jugée « non acquise », le groupe doit compléter l'argumentation de sa synthèse et la remettre par email aux tuteurs désignés au plus tard le 21 octobre 2019 à minuit.

Partie 2) : L'examen final du module :

Prérequis formatif pour l'examen 2 :

Les deux modalités ci-après doivent être validées pour se présenter à l'examen numéro 2.

- 1) valider l'examen de calcul médical sur table et sans calculatrice.
- 2) sous supervision de professionnelles diplômées, réaliser au minimum la préparation de 6 injections type IM /SC (cf. document de stage distribué durant le module).

En cas de non validation du calcul médical et/ou de la réalisation aux 6 injections type IM/SC, l'étudiante ne pourra pas se présenter aux examens « pratique des ateliers de soins » décrit ci-dessous. Les situations exceptionnelles sont réservées.

Examen 2 : pratique des ateliers de soins : réalisation et argumentation de deux soins (selon document distribué durant le module) :

Notes minimales :

Le nombre minimal de points exigé pour l'Examen 2 est calculé sur la base du barème fédéral. La note finale du module correspond à la note finale de l'**Examen 2**.

La **validation** du module (attribution des crédits ECTS) repose sur l'obtention d'une note ECTS suffisante. *Les exigences de fréquentation mentionnées au point 4 doivent être satisfaites.*

6. Modalités de remédiation et de répétition

Remédiation

Remédiation possible en cas de note FX au module

Pas de remédiation

Remédiation de l'Examen 2 : L'étudiant-e remédie le **ou** les soins non acquis **dès que possible**.

Haute école de santé
Genève

Modalités :

La remédiation permet à l'étudiant-e d'obtenir la note E en cas de réussite.

En cas d'échec à la remédiation, l'étudiant obtient la note F et peut répéter le module une seule fois, dès que possible.

Répétition

En cas de répétition du module, les exigences et les conditions de réussite font l'objet d'un document écrit signé par l'étudiant-e et le ou la responsable du module, voire le ou la responsable locale de filière. La répétition permet à l'étudiant-e d'obtenir les notes de A à E en cas de réussite ou F en cas d'insuffisance. Dans ce cas, l'échec au module est définitif.

7. Bibliographie principale

- Disponible sur Moodle.

8. Responsable du module et enseignants

Responsable : Christiane SUTTER

Enseignant-e-s :

Azucena GONZALEZ GOMEZ, Adrienne ADAMASTOR, Aurélie DELOUANE, Maud ELMALEH, Claudie GODARD, Azucena GONZALEZ GOMEZ, Nathalie GAIN, Sandrine TURAN, Ornella ROUVEIROLLES LENOIR, Christiane SUTTER.

Descriptif validé le 30.08.2019 par

Catia Nunno Paillard
Responsable de la filière

